

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire:

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES:

Première insertion10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
 \$1. PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1. PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine: Discours de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, aux pèlerins canadiens-français.—Ordinations faites par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, à la Basilique Notre-Dame de Québec, samedi le 22 mai courant.—M. l'abbé W. Couture, novice chez les Chartreux, à Grenoble, quitte le monastère à raison de maladie.—Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, lors de la prorogation de la seconde session du quatrième Parlement de la Puissance du Canada.—Exploration de terrains entre le lac St. Jean et le lac Edouard.—Congrès des sociétés de bienfaisance à Québec le 24 juin prochain.—Plus de deux mille de nos compatriotes émigrés à Manchester, Etat de New-York, sont dans la plus grande pauvreté.—La nouvelle loi sur le tabac.

Causerie Agricole: Culture du navet et du rutabaga (Suite): Des semailles; soins à donner au navet pendant sa végétation.—Culture des pommes de terre (patates): Choix et division des pommes de terre pour semence; plantation des tubercules (A suivre).

Sujets divers: De l'élevage des veaux.—Culture des fraises (Suite): Durée des fraisiers; du paillis; cueillette et conservation des fraises; des insectes nuisibles au fraisier: vers blanc ou ver de hanneton, la taupe, la fourmi, la chenille, vers gris, limace, mille-pieds des fraises; plant fatigué par le voyage.

Choses et autres: Culture du blé au lac St. Jean, variété communément appelée blé d'outarde.—Malaise des colons dans certaines parties du lac St. Jean.—La culture des abeilles aux Etats-Unis.

Recettes: Remède contre la faiblesse de la vue.—Moyen d'empêcher les volailles de manger les raisins de treilles dans les cours ou près des habitations.

Annonces: Publication nationale à être publiée en juillet 1880: "Album illustré de la Fête Nationale du 24 juin 1880.—Souvenir historique.—S'adresser à M. Stanislas Drapeau, au bureau de l'Album des familles à Ottawa, ou à M. J. Norbert Duquet, No. 434, rue et faubourg St. Jean, Québec.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 25 avril dernier environ cinq cents pèlerins français avaient le bonheur insigne d'être admis en audience par Notre Saint-Père le Pape et lui présentèrent en cette occasion une adresse qui fit une profonde sensation sur le cœur de Sa Sainteté qui voit avec chagrin la France catholique en lutte aux persécutions de la part des ennemis de l'Eglise.

Le Souverain-Pontife a prononcé le remarquable discours suivant, en réponse à cette adresse:

"On a répété ces jours-ci une parole que Nous prononcions naguère en recevant un de vos illustres compatriotes; et cette parole était: "Nous aimons la France."

"Oui, en effet, Nous l'aimons et Nous le redisons avec tendresse devant vous, pieux pèlerins français, qui Nous entourez dans ce moment, car Nous reconnaissons à votre nation des droits nombreux à Notre amour.

"Sincèrement catholique dans la plupart de ses enfants, fidèle à l'Eglise, respectueusement dévouée aux successeurs de Saint Pierre, la France ne cesse en toutes circonstances de déployer son admirable activité pour soutenir, propager et faire triompher tout ce qui est bon, profitable aux âmes, agréable à Dieu. Toujours généreuse, elle ne s'arrête devant aucun sacrifice.

"Nous Nous réjouissons donc, très chers fils, de vous revoir ici, et Nous vous remercions des sentiments très nobles que vous venez de Nous témoigner. Les démonstrations réitérées de votre amour, de votre piété, de votre foi, de votre courage, remplissent Notre cœur d'une bien douce consolation.

"Et de cette consolation aujourd'hui Nous ressentons, hélas! plus que jamais le besoin. Car pourrions-Nous ne pas être profondément attristés en tournant Notre regard sur ce qui se passe en Europe; et s'ourdit au détriment de la religion?"

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT.

Amédée Marsan (et l'Assomption)

“ Pourrions-Nous ne pas gémir à la vue de la lutte engagée dans presque tous les pays contre l'Eglise? Même à l'égard de votre patrie bien aimée, Nous ne sommes pas sans de graves inquiétudes au point de vue religieux.—Dans de telles épreuves, notre âme est remplie d'amertume et de douleur; et les yeux au ciel, elle prie sans cesse le bon Dieu afin qu'il veuille, dans sa pitié et sa miséricorde, apaiser l'orage qui gronde et rendre à l'Eglise la liberté et la paix.

“ Mais pendant la lutte, Dieu aidant, nous ne manquerons point à nos devoirs de Pontife. Exerçant sur la société la divine mission qui nous est confiée, Nous protégerons sans faiblesse, Nous défendrons sans fléchir, comme l'ont fait à toutes les époques ceux qui Nous ont devancé sur ce Siège apostolique, les droits de la vérité et de la conscience, et Nous soutiendrons les intérêts de la religion qui sont en même temps les intérêts des nations.

“ Car, en vérité, pense-t-on sérieusement que les entraves qu'on met partout à la libre action de l'Eglise contribuent à assurer l'ordre et la prospérité des peuples? Quant à vous, mes chers enfants, ouvrez les annales séculaires de la France, et vous y verrez que les époques dans lesquelles elle faisait jaillir sur le monde les plus brillants et les plus lumineux éclats de sa gloire, et donnait à ses fils les plus abondantes jouissances de la paix intérieure, sont celles précisément où les influences salutaires de l'Eglise s'exerçaient plus amplement et plus largement sur les âmes.

“ Instruits par les souvenirs du passé, par les périls du présent, et surtout par les enseignements de votre foi, attachez-vous toujours davantage à votre Mère l'Eglise, et à ce Siège Apostolique, qui est, comme vous le disiez tout à l'heure, le flambeau de la vérité, l'arche du salut, la source de la vie. Aimez-la toujours du plus tendre amour, suivez avec fidélité ses doctrines et ses lois. Vous attirerez ainsi les bénédictions du très Haut sur vous, sur votre patrie, et vous hâterez même le retour de jours moins tristes et moins troubles.

“ Dans cet espoir, comme gage de Notre affection paternelle, Nous accordons du fond de Notre cœur, à vos dignes et vénérés évêques, au clergé, à vous, à vos familles et à toute la France la Bénédiction Apostolique.”

— Samedi, à la Basilique Notre-Dame de Québec, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes :

Sous Diares : — MM. H. Bouffard, Gilbert, A. Lemieux, du diocèse de Québec; J. Hébert et W. O'Leary, du diocèse de St. Jean, Nouveau-Brunswick.

Prêtres : — MM. L. A. Boissinot, St. Joseph de Lévis; Joseph Breton, St. Lazare; Wenceslas Plaisance, St. Jean Deschaillons; J. B. René Labbé, de N. D. de Québec; François Boutin, Ste. Marguerite; Bruno Desjardins, Rivière-Ouelle; Louis O. Tremblay, St. Roch des Aulnaies; John Corbett, du diocèse de Charlottetown, I. P. E.; Dougald McKinnon, Finlay Jos. Chisholm et Finlay Chisholm, du diocèse d'Archat, N. E.

Le lendemain MM. H. Bouffard, A. Lemieux, J. Hébert et W. O'Leary ont été ordonnés diares.

— M. l'abbé W. Couture, parti en juillet dernier pour se faire Chartreux à Grenoble, a quitté le mo-

nastère dernièrement à raison d'un mal d'yeux très-grave; il était menacé de perdre la vue. Aux dernières nouvelles, M. Couture était à Rome. On dit qu'il reviendra au Canada dans le cours de l'été.—*L'Abeille*.

— Vendredi, 7 mai, Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu à la salle du Sénat, et là, il a donné sa sanction à un grand nombre de lois, puis a prorogé la seconde session du quatrième parlement par l'adresse suivante :

Honorables Sénateurs,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Avant que nous nous séparions, je désire vous offrir mes remerciements pour l'attention et l'assiduité que vous avez apportées dans l'accomplissement de votre devoir. Les preuves deviennent de plus en plus évidentes que le pays va enfin sortir du long état de dépression à laquelle je faisais allusion à l'ouverture de la session, et nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Les mesures relatives aux banques, à la circulation des billets, aux amendements du tarif et aux autres lois passées durant cette session, contribueront, je l'espère, à nous amener plus promptement la prospérité.

L'espoir d'une forte immigration en ce pays sera, d'après les dernières nouvelles, complètement réalisé.

Les lois pour l'organisation plus efficace des Territoires du Nord-Ouest, pour l'amendement de l'Acte des Terres de la Couronne et pour une meilleure administration des biens des Sauvages, contribueront aussi à l'avancement de cette grande et intéressante contrée.

La mesure de consolidation des lois du Revenu de l'Intérieur et les autres actes d'intérêt public semblent bien de nature à développer les ressources du pays.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des crédits que vous avez votés si libéralement. J'ai confiance que les efforts énergiques qui ont été faits pour fixer les tribus sauvages sur les réserves du Nord Ouest diminueront à l'avenir les dépenses occasionnées par la disette aux dépens du trésor public.

Honorable Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les appropriations aideront mon gouvernement à posséder avec vigueur la construction du Chemin de fer du Pacifique et à hâter la terminaison de notre système de colonisation.

En vous faisant nos adieux, permettez moi de vous exprimer les vœux que je forme pour votre bonheur et votre prospérité.

— Les ingénieurs partis il y a quinze jours pour aller explorer les terrains entre le lac St. Jean et le lac Edouard, pour la construction du chemin de fer du lac St. Jean, sont arrivés à Québec, le 15 de mai courant, par le vapeur *Saguenay*.

Ces messieurs ont été heureux dans leur exploration et rapportent avoir trouvé une ligne très-avantageuse pour le chemin de fer.

Un autre parti d'ingénieurs employés actuellement entre le lac Edouard et St. Raymond, arrivera dans quelques jours.

Congrès des Sociétés de bienfaisance.—L'union St Joseph de St Sauveur de Québec est en voie d'organiser une grande convention à laquelle prendront part des délégués des différentes sociétés " Union St. Joseph " et autres associations d'assistance mutuelle de la Puisseance et des Etats Unis.

Si ce projet réussit, la convention se réunira à Québec le 24 de juin prochain pour étudier un plan d'affiliation de ces sociétés de bienfaisance les unes aux autres ou toute autre question de nature à promouvoir leurs intérêts.

Pour faciliter la tâche entreprise par " l'Union St. Joseph " de Québec, les officiers des différentes sociétés de bienfaisance sont priés de se mettre sans délai en communication avec l'un ou l'autre des soussignés pour lui faire connaître

- 1o. Le nom de l'association ;
- 2o. Les noms du président et du secrétaire et leur adresse ;
- 3o. Si la société prendrait part à la Convention en y déléguant deux ou trois de ses membres ;
- 4o. Mentionner les sujets qu'on désire être discutés à cette convention, etc.

FRS KIROUAC, Président.
DR F. A. DION,

Secrétaire du Comité d'organisation à St. Sauveur de Québec.

— Le *Nouveau Monde* rapporte que M. Chevalier, curé de Manchester, aux Etats Unis, a écrit à un membre du clergé de Québec l'informant que depuis trois semaines environ il a reçu au delà de deux mille demandes d'argent de canadiens-français demeurant à Manchester et qui veulent à tout prix revenir au Canada. Un grand nombre d'entre eux sont dans une grande misère.

C'est un fait sur lequel nous pouvons compter et que nous tenons à enregistrer ici, pour l'information de ceux qui seraient tentés d'aller à cet endroit. Nous ne pouvons trop les mettre en garde, car il arrive que même dans les chars, on y rencontre des gens qui peuvent nous tromper. Lundi nous étions dans les chars, et à la Station de la Rivière-Ouelle, un père de famille, sa femme et six enfants prenaient les chars ; nous demandâmes au père s'ils se rendaient aux Etats-Unis ? Il nous répondit que non ; il allait tenter la chance à Lévi. Un passager allant aux Etats-Unis, lui offrit aussitôt du travail à une briquerie située à Manchester même, à un salaire variant de 20 piastres à 50 piastres par mois, suivant ce qu'il serait capable de gagner, mais pas moins de \$20. Cet employeur lui dit qu'il avait instruction d'engager huit ouvriers. Nul doute que rendu à Lévi, le malheureux père se serait fait prendre à l'appât.

La nouvelle loi sur le tabac.—Voici en résumé les dispositions de la nouvelle loi sur le tabac :

1o. Il faut obtenir une licence du gouvernement fédéral pour cultiver du tabac pour le commerce.

Cette licence est accordée sans frais.

Celui qui cultive du tabac pour son usage personnel n'a pas besoin de licence. La loi lui donne le droit de garder 30 livres de tabac pour son usage personnel, et 30 livres par tête pour chaque adulte mâle de sa famille.

2o. Le manufacturier de tabac est obligé de prendre une licence.

S'il manufacture du *tabac étranger* ou mêlé, la loi lui impose une taxe de \$75 pour sa licence.

La licence pour manufacturer du *tabac canadien*, s'obtient en payant un droit de \$50.

Le droit est de 40 centins par livre sur les cigares fabriqués en tout ou en partie avec la *feuille étrangère*, et 20 centins par livre sur ceux fabriqués avec du *tabac canadien*.

Le *tabac étranger* coupé, haché et en poudre, paie un droit de 20 centins par livre.

Le *tabac canadien* coupé, haché et en poudre paie un droit de 14 centins par livre.

Il y a un droit de 4 centins par livre sur le *tabac blanc* (canadien,) en torquette, ou en rôle.

3o. La feuille du tabac canadien est libre. La feuille étrangère arrive en franchise, mais elle est de suite mise dans les entrepôts du gouvernement et ne peut en sortir que sur paiement d'un droit de 20 centins par livre.—*Courrier de Montréal.*

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU NAVET ET DU RUTABAGA.

(Suite)

Des semilles — Soit qu'on répande la graine à la volée, soit qu'on la dépose en terre, en rayons, les semilles de navets doivent toujours se faire de bonne heure et pendant que le sol est humide et le temps pluvieux. De cette manière, la germination s'effectue très-promptement, surtout lorsqu'on arrose le terrain avec du fumier, et la récolte est ainsi presque assurée. Si, au contraire, le temps est sec, la graine se dessèche en terre et l'on est obligé de recommencer la semence.

L'époque de la semence varie selon les variétés cultivées. Pour une première récolte de navets, on sème en rangs ou à la volée, dans le cours de mai, suivant que la saison le permet. Si l'on sème par rangs ceux-ci devront être espacés de quatorze pouces et profonds d'un demi pouce. Pour des récoltes successives on doit semer à quinze jours d'intervalles jusqu'au milieu d'août.

Les navets de Suède peuvent être semés plus tard, jusqu'au commencement de juillet, soit à la volée, soit en rangs espacés de quinze à dix huit pouces.

Plus on sème tard, moins on récolte de produits.

Soins à donner au navet pendant sa végétation.— Quand les navets ont cinq ou six feuilles, on commence à faire fonctionner la houe à cheval. On passe l'instrument entre les lignes, le plus près possible des plantes, à une distance de deux à trois pouces, afin d'enlever toutes les mauvaises herbes qui croissent entre les rayons. Deux ou trois jours après cette opération, on envoie sur le champ, des femmes et des enfants qui, avec la houe à la main ou binette, éclaircissent les plantes trop rapprochées ; à cet effet, ils se placent en face de la ligne de navets et onlèvent, sur l'espace d'environ un pied, en donnant un coup de binette de travers, toutes les plantes qui couvraient la partie du sol soumise à son action. On ne doit laisser qu'une plante entre chaque coup de houe. Celui qui voit faire cette opération pour la première fois, est toujours tenté de croire que sa récolte sera anéantie ; mais c'est à tort, car le navet est tellement robuste de

sa nature qu'on le voit repousser au bout de quelques jours avec une vigueur nouvelle.

Quinze jours ou trois semaines après que le premier sarclage est donné, on en recommence un autre avec grand soin. Ceci termine le plus souvent les opérations de culture. Il arrive toutefois, dans des saisons humides et chaudes, que les mauvaises herbes poussent avec une telle rapidité qu'on est forcé de sarcler une troisième fois.

CULTURE DES POMMES DE TERRE (*patates*).

Choix et division des pommes de terre pour semence.— Tous les tubercules issus d'une touffe de pommes de terre n'étant que d'une valeur égale pour la reproduction, et les conséquences qui résultent d'un mauvais choix n'étant rien moins que nuisibles à cette culture, il importe d'entrer ici dans quelques détails.

Quelque soit la variété, une touffe de pommes de terre, à la récolte, est généralement munie de tubercules dont la grosseur varie du petit au moyen, du moyen au gros.

Si, pour la plantation, le cultivateur a recours aux petits tubercules, les plantes donneront des tiges minces et effilées, et les tubercules qui en proviendront, tout en devenant un peu plus gros que les tubercules mères, n'arriveront jamais à la grosseur des gros tubercules du pied primitif. Renouvelez cette culture trois ou quatre fois successivement, et, sans vous en douter, vous créerez peut-être ainsi une race de pommes de terre fort nuisibles à cause de leur stérilité.

Si, au contraire, on a recours pour la semence aux plus grosses pommes de terre, et qu'on les plante dans cet état, on récoltera à coup sûr des tiges énormes, mais aussi des tubercules en moindre quantité. Et si l'on renouvelle encore cette opération pendant trois ou quatre années successives, on n'aura plus qu'une pomme de terre à tiges énormes, bonnes à faucher, mais ne donnant plus que quelques petits tubercules entièrement dégénérés.

Toutes les variétés de pommes de terre étant susceptibles de passer par ces deux extrêmes à la suite d'un mauvais choix de tubercules, sans cesse répété, il importe donc d'avoir recours, pour la semence, aux pommes de terre de grosseur moyenne, très bien constituées et suffisamment vigoureuses pour ne pas s'affaiblir et dégénérer, à l'exemple des petites, mais aussi trop faibles pour s'emporter en tiges, au détriment des tubercules, comme il est dit au sujet des grosses pommes de terre. Par leur constitution organique, les pommes de terre moyennes tiennent le juste milieu entre les deux extrêmes que nous venons de citer, et si le cultivateur sait toujours prendre avec discernement la semence dans ce groupe, il conservera pendant longtemps et intactes de toute altération les pommes de terre de quelque variété que ce soit.

La multiplication de la pomme de terre par tronçons de tubercule peut être considérée encore comme une autre cause d'affaiblissement et de dégénérescence de cette solanée. Ce travail, la plupart du temps confié à de jeunes enfants ou à des gens inexpérimentés, se pratique dans plusieurs de nos fermes d'une manière routinière et vicieuse et sans le moindre discernement. Si cependant on examine avec soin la position

que la pomme de terre occupe dans le sol, on remarquera aisément que l'une des extrémités, que l'on peut regarder comme la base, adhère au pied par une racine-mère, tandis que l'autre, le sommet, s'enfonce dans le sol. D'où l'on peut conclure que la pomme de terre n'est qu'une sorte de bourgeon avorté, muni de bons yeux, la plupart seulement suffisamment constitués pour la reproduction.

Donc si, pour la multiplication d'une variété quelconque, le tubercule est coupé en rondelles, comme cela se pratique pour ainsi dire partout, il en résulte alors une végétation irrégulière, par la raison que les yeux situés sous la rondelle ou tronçon de la base poussent plus tardivement que ceux situés sur la rondelle du milieu, et ceux du milieu plus tardivement que ceux situés sur la rondelle du sommet.

Mais si, au contraire, le tubercule est coupé dans sa longueur en deux ou en trois tronçons, les yeux de la base, du centre ou du sommet se trouveront répartis d'une manière régulière sur chacun des tronçons, et, comme les yeux du sommet, qui sont toujours les meilleurs, pousseront les premiers, la végétation en sera plus régulière, les produits plus abondants, et la stabilité dans la variété en sera la conséquence.

Un tubercule de pomme de terre choisi pour la reproduction dans la grosseur moyenne doit toujours être planté entier, à moins que cette moyenne, ne dépassant une certaine limite, nécessite la division. Dans ce cas, le tubercule sera divisé en deux tronçons seulement, de haut en bas, mais jamais ou rarement en trois, si l'on veut éviter de tomber dans l'un ou l'autre des extrêmes que nous venons de signaler.

Plantation des tubercules—Le terrain ayant été préparé convenablement et le choix des tubercules fait avec le plus grand soin, on procède à la plantation de la manière suivante:

Vers la fin de mai, ou au commencement de juin, selon les lieux ou l'état de la température, un ouvrier, la charrue en main, ouvre un premier sillon, en commençant sur l'un des côtés du champ à ensemencher. La personne chargée de la plantation suit l'ouvrier et dépose la semence, en observant de ne pas placer le tubercule au fond du sillon, mais de l'enfoncer avec la main, vers le milieu de l'épaisseur de la bande, cela dans le but de les placer entre deux terres parfaitement ameublées, ce qui est indispensable pour la bonne réussite et le succès de la plantation. Lorsque les pommes de terre sont semées en sillons, les plants doivent être espacés de 12 à 15 pouces.

Si, faute de temps ou d'engrais, la préparation du sol n'avait pu être complétée auparavant, il serait urgent de déposer une bonne poignée de cendre sèche ou lessivée sur chaque tubercule, ou une bonne poignée d'un mélange de cendre et de plâtre; si l'on est dans le voisinage d'une boucherie, on pourrait aussi y ajouter du sang desséché.

Les pommes de terre sont ensuite recouvertes à l'aide d'un second trait de charrue et l'on continue l'opération en laissant entre chaque rang environ trois pieds de distance. — (*A suivre.*)

De l'élevage des veaux.

Sans bétail, point d'agriculture; sans beaucoup de bétail, pas de bonne agriculture.

Le bétail à corne est la base la plus solide de l'agriculture.

Ces principes posés, il importe d'apporter à l'élevage des veaux le plus grand soin : nous devons regretter que cette branche si intéressante de l'exploitation rurale, soit que trop souvent abandonnée à la routine de personnes qui ne s'entendent point sur la manière de soigner les veaux.

Il y a plusieurs manières de traiter les veaux : on peut les laisser téter ou les faire boire au baquet.

Quelque mode de procédé que l'on adopte on doit se garder de jeter le premier lait de la mère ; c'est dans toutes les femelles l'aliment le plus convenable au nouveau-né. La providence l'a préparé exprès pour lui. Il est reconnu que le premier lait est purgatif, et ce purgatif est nécessaire pour l'expulsion du méconium des matières fécales contenues dans les intestins des nouveaux-nés.

Dans tous les pays où l'élève du bétail est le mieux entendu, on fait boire les veaux au seau. Cette méthode exige plus de soins, mais elle est préférable. Les veaux élevés ainsi coûtent beaucoup moins ; on peut insensiblement modifier leur nourriture, on les sèvre sans accident, et sans qu'il en résulte d'arrêt dans leur croissance.

Trois systèmes partagent les partisans de cette dernière méthode. Les uns, et c'est le plus grand nombre, emploient le lait seul et à hautes doses. Les autres mélangent avec le lait diverses substances farineuses ; on lui donne des œufs pour auxiliaires. D'autres enfin emploient un procédé qui paraît concilier les justes exigences de la boucherie avec une épargne raisonnée du lait ou d'autres aliments comparativement plus chers, nous voulons parler du *thé* ou *infusion de foin*.

Voici comment se prépare cette infusion, et quel en est l'emploi :

Dans un seau de quinze pintes, on verse, sur une livre de foin sec, 10 pintes d'eau bouillante ; on couvre le vase, et lorsque, par le refroidissement, elle est arrivée à l'état de tiédeur, c'est-à-dire à la température du lait au moment où on le traite, elle est administrée au veau à son vingtième jour environ, et jusque là alimenté avec le lait de sa mère, en prenant les précautions suivantes :

Si l'animal consomme cinq pintes le matin et autant le soir, on commence à ajouter une pinte d'infusion à chaque repas, en diminuant un peu la quantité de la t. de telle sorte que, au quarantième jour, l'élève consomme une boisson quotidienne dont le quart soit lait et les trois quarts infusion.

A cette époque, on commence à introduire deux livres environ de farine dans le breuvage, et on conduit l'animal jusqu'à deux mois, en augmentant chaque jour la dose de farine et d'infusion, et en diminuant celle de lait, de telle sorte qu'on arrive à retrancher entièrement ce dernier.

On conçoit que l'infusion, faible en commençant, peut, à mesure que l'estomac du veau s'y habitue, devenir plus fort, et qu'on doit arriver à employer deux livres de foin pour la même quantité d'eau. Ici, la dépense n'est pas un obstacle, et d'ailleurs le foin soumis à l'infusion n'est pas perdu, puisque l'estomac des gros animaux sait encore y trouver des parties nutritives.

Enfin, l'infusion du foin doit être tentée partout où le lait a du prix, comme dans le voisinage des villes, ou dans les localités où il y a des fromageries.

Culture des fraises.

(Suite.)

Durée des fraisiers.—“ La plupart des fraisiers, comme le dit M. E. Cochois dans le *Journal d'agriculture* publié à Montréal (Vol. II, page 106), ne rapportent abondamment que dans la deuxième ou la troisième année, il faut donc les renouveler au bout de ce temps. En renouvelant tous les deux ans ou les trois ans, on est certain d'avoir toujours abondamment de belles et bonnes fraises. Si l'on ne pouvait pas renouveler ses fraisiers tous les deux ou trois ans, il faudrait rechausser de temps en temps, c'est-à-dire reporter un pou de bonne terre autour des pieds ; par cette précaution il pousserait de nouvelles racines au-dessus des anciennes, ce qui entretenirait la vigueur et la fertilité de la plante.”

Quand on n'a pas soin de supprimer les coullants, au fur et à mesure qu'ils paraissent, cela fatigue beaucoup les plants, on abrège la durée, on diminue considérablement la récolte, parce que la sève est ainsi déversée en pure perte et que cet effort naturel de reproduction énerve et affaiblit le plant mère.

Les apports de terre, les binages, les sarclages, les soins, peuvent prolonger l'existence du plant et les récoltes.

Plus le sol est riche, frais et ombragé, plus les plants ont d'espace pour végéter, plus la durée est longue, les produits assurés et de bonne qualité.

Du paillis.—Voici ce qu'écrivit à ce sujet M. l'abbé Provancher, dans son “ traité sur le Verger et le Potager ” : Certains horticulteurs ont pour habitude de garnir la terre, au printemps, entre les lignes de fraisiers, d'une légère couche de paille, afin que la terre soulevée par l'action des fortes pluies ne puisse jaillir sur les fruits et les salir : ce procédé a encore l'avantage de conserver la fraîcheur au sol pendant le temps de longues sécheresses. Mais comme dans certaines années cette paille pourrait entretenir une trop forte humidité, il est préférable, je pense, de n'entourer que chaque talle d'un lien de paille en laissant le terrain nu entre les rangs.”

Cueillette et conservation des fraises.—La cueillette des fraises n'offre aucune difficulté ; il suffit de saisir la pédoncule avec le pouce et l'index, un peu au-dessous du fruit, et de le couper, avec les ongles. Toutes les fraises qui ne porteraient pas le calice avec elles (les petites feuilles vertes et la queue) doivent être mises de côté, si elles sont destinées à être expédiées au loin, car elles perdent leur jus et gâtent celles qui sont intactes.

Quand on cultive les grosses variétés de fraisiers, il est indispensable de soutenir ces fruits avec de petites fourchettes en bois pour éviter qu'ils se salissent, ou de pailler comme l'indique M. l'abbé Provancher.

On se sert aux Etats-Unis, à cet effet, d'un petit support en fil de fer que l'on appelle *porte fraise*.

Emballage et transport des fraises.—Depuis que l'on cultive le fraisier en grand et en plein champ, on a senti le besoin d'en exporter les fruits jusque sur les marchés éloignés.

Aux Etats-Unis où l'on fait une grande exportation de fraises on est parvenu à trouver un moyen d'emballage peu dispendieux.

La plupart des jardiniers font usage de petites boîtes qui sont fabriquées à Buffalo, Etat de New-York, par M. N. D. Batterson ; chaque boîte peut contenir une pinte de fraise. Par l'usage de ces boîtes, des fraises ont été transportées intactes à 300 milles de distance. On peut aussi se procurer à cette manufacture de grandes boîtes servant au transport à la fois de 32 à 36 boîtes contenant les fruits, à des prix très-modérés.

Les fraises ainsi cueillies avec soin, et mises dans des petites boîtes propres, tel qu'indiqué plus haut, sont ordinairement adressées par le producteur à un marchand de fruits recommandable, qui moyennant une commission raisonnable vend les fraises au fur et à mesure qu'elles lui sont adressées.

Le producteur en prenant ainsi un engagement d'avance avec le marchand de fruits, peut s'exempter des frais de voyage qui sont toujours considérables pour les personnes éloignées des villes.

Des insectes nuisibles au fraisier.—Les insectes qui s'attaquent au fraisier ou à ses fruits sont : le ver blanc, la taupe, la

fourmi, la chenille, le ver gris, la limace et le mille-pieds ou scolopendre, que l'on peut appeler mille-pieds des fraises.

Ver blanc, ver de hanneton.—Ce ver est connu de tout le monde par les ravages qu'il cause dans les jardins et dans les champs. En quelques semaines il dévore facilement un carré de fraisiers: c'est leur plus redoutable ennemi. Si l'on s'aperçoit que le ver blanc attaque les fraisiers, il faut rechercher les larves qui rongent leurs racines.

Le fumier de vaches passe pour attirer les vers blancs partout où on l'emploie.

La taupe fait un tort considérable aux fraisiers, on les culbutant ou en ouvrant des galeries souterraines qui les font périr, en les déracinant ou en les isolant.

Pour se débarrasser de ce fâcheux animal, il faut le guetter et le tuer ou lui tondre des pièges. Toutefois on doit peu compter sur ces derniers, car il a l'odorat très-fin, et il sent de très-loin la terre remuée par la main de l'homme et les pièges qui lui sont tendus.

La fourmi attaque les fraises, comme elle attaque tous les fruits. Pour s'en débarrasser, on place sur son passage des assiettes contenant un peu de miel ou de sirop. Quand elles sont réunies en grand nombre, on les tue avec de l'eau bouillante, qu'on verse dessus.

On peut aussi détruire les fourmilères en y introduisant un peu de miel pour attirer les insectes dans le même endroit; on y verse également de l'eau bouillante.

Chenille.—Il y a une petite chenille qui attaque le fraisier au printemps et en dévore les feuilles. Nous ne connaissons pas d'autre moyen de la détruire que de la rechercher et de l'écraser sur les feuilles aussitôt qu'on s'aperçoit qu'elles sont trouées ou dentelées.

Ver gris.—Le ver gris ressemble assez au ver à hanneton, quoique plus petit et plus foncé en couleur; il coupe comme lui le fraisier entre deux terres, au printemps surtout. Aussitôt qu'un pied de fraisier est fané, il faut le découvrir jusqu'aux racines et enlever le ver qui le ronge; il n'y a pas d'autre moyen de le détruire.

Limace.—La limace est très-friande de la fraise et, lors de la maturité, elle mange toutes celles qui sont à sa portée. On s'en débarrasse en entourant les pieds de fraisiers de cendre, de sciure de bois, où elles s'embarrassent. On peut aussi faire de petits tas de son de distance en distance; comme elles en sont très-friandes, elles s'y amassent, et il est alors facile de les détruire.

Le mille-pieds des fraises.—Ce ver petit et très-long s'introduit dans la fraise et la mange. Nous ne connaissons aucun moyen d'empêcher ses ravages, si ce n'est de ne pas laisser les fruits traîner à terre.

Plant fatigué par le voyage.—Il arrive souvent que le plant de fraisier est expédié à de grandes distances et qu'il met un temps considérable à parvenir à destination, de telle sorte qu'il semble hors d'état de pouvoir végéter. Quand on reçoit du plant ainsi fané, on lui fait reprendre de la fraîcheur en le plongeant dans l'eau où on le laisse séjourner tout le temps nécessaire pour cela, soit 6 ou 8 heures. On plante alors et on arrose quel que soit le temps qu'il fasse, car, si cette condition est utile en général, elle est de rigueur en ce cas-ci. On continue d'arroser jusqu'à reprise complète. Si la plantation a lieu au printemps et que le temps soit sec, on fera même bien d'ombrer un peu avec de la paille ou des paillasons.

Oboses et autres.

Culture du blé au Lac St. Jean.—Un correspondant du Lac St. Jean, vient de nous expédier un échantillon de blé cultivé au Lac St. Jean. On a donné à cette espèce de blé le nom de blé d'outarde, parce que ce blé avait été trouvé dans l'estomac d'une outarde. Notre correspondant nous demande de lui indiquer le nom de cette variété de blé. Ce qui est assez difficile, car pour cela il faudrait voir ce grain à l'épi, couvert de son écorce.

Ce blé est très-gros et a plus de deux lignes de longueur; le grain blanc-jaunâtre et luisant. Nous l'avons comparé avec des échantillons de blé du musée de l'École d'agriculture de Ste. Anne et il est en tout semblable à un échantillon désigné sous le nom de blé d'Autriche sans autre indication de la variété. Ce blé que l'on a baptisé sous le nom de blé d'outarde n'a aucune des formes du blé d'Égypte, comme semblait le croire notre correspondant. L'apparence et la grosseur de ce grain méritent qu'on en fasse l'essai sur une grande échelle, si toutefois ce grain n'était pas trop long à végéter.

Notre correspondant nous informe que la grêle du mois de septembre dernier a mis un grand nombre de colons à la gêne pour les semences. Une émigration au Saguenay de gens n'ayant pas de grandes ressources a joint à ce malaise. A la Pointe-à-Blanc, 41 familles nouvelles s'y sont établies dans l'espace de quelques mois seulement, et sur ces 41 familles, il n'y en a pas dix en état de subvenir à leurs dépenses les plus pressantes. Le grain y est passablement cher, si nous en jugeons par les prix suivants: blé de semence, par minot, \$2; pois, \$1.50 le minot; avoine, 60 centins le minot; goudriole et orge, 70 centins le minot.

Il n'y a cependant motif au découragement, car la Divine Providence qui a éprouvé ces colons saura leur accorder le secours nécessaire pour opérer leurs semences, et elle saura aussi leur offrir de bonnes récoltes.

Ces quelques familles qui ont eu le courage d'aller s'établir comme colons au Saguenay, sans aucune ressource que celui de leurs bras, ne doivent pas non plus se décourager, car ceux qui les ont devancés dès l'origine de l'établissement de cette fertile vallée, étaient aussi sans le sou, et cela n'a pas empêché que grand nombre aient réussi à se créer une bonne aisance.

La culture des abeilles aux Etats-Unis.—L'apiculture constitue aux Etats-Unis, une branche d'industrie considérable, car on estime qu'il s'y fabrique et se vend par année plus de 35,000,000 livres de miel. Cette industrie, comme d'ailleurs toutes celles qui se pratiquent sur une large échelle dans ce pays, est entre les mains de personnes disposant de grands capitaux.

Les apiculteurs entretiennent en moyenne de 2,300 à 5,000 essaims; mais il en est quelques-uns, par exemple M. Thurer et compagnie, de New-York, qui en ont jusqu'à 12,000. On comprend ce qu'une semblable agglomération de ruches demande de soins.

L'habitude est d'affermir. On traite généralement avec des cultivateurs possédant des jardins capables de recevoir des ruches d'environ cent essaims. Le prix du fermage se règle en argent ou en part du produit, et tous les soins d'appropriation et de nettoyage incombent aux propriétaires des essaims, qui envoient à différentes époques, des hommes spéciaux chargés de ce travail.

On estime qu'un acre de terre en moyenne peut entretenir 23 essaims, qui, à raison de 50 livres par essaim produisent 1,150 livres de miel. A ce compte, M. Thurer obtiennent donc annuellement à peu près 540,000 livres de miel. Pendant cinq semaines de l'année, deux scies à vapeur sont constamment occupées chez eux à débiter le bois nécessaire à la confection de 72,000 boîtes. Pour arriver à donner un tel développement à l'industrie du miel, les américains ont apporté tous leurs soins à l'élevage des abeilles et ils n'ont pas reculé, à cet effet, d'aller, au début, chercher des reines dans les meilleurs pays de production, surtout en Italie, qu'ils ont payé jusqu'à \$50 pièce. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, grâce à des éducations et des sélections judicieusement faites, les apiculteurs ont réussi à en obtenir de leur propre culture d'excellentes qui sont vendues de \$1 à \$5 chaque.

M. Thomas Valiquette, notre habile apiculteur du Mont St-Hilaire, dans le comté de Rouville, à plusieurs reprises, a aussi importé d'Italie des reines italiennes, dans le but d'améliorer ses nombreux essaims, aussi peut-il à l'heure qu'il est offrir en vente des abeilles de premier choix.

M. L. de Vaugelas, écrivain de la *Revue d'économie rurale*, à laquelle nous empruntons les détails qui précèdent sur l'apiculture aux Etats-Unis, fait les réflexions suivantes qui peuvent être également applicables à notre pays où il y a si peu de cultivateurs qui se livrent à la culture des abeilles:

«Voilà ce qui s'appelle travailler d'une façon convenable et tirer parti d'une industrie qui donne d'excellents résultats, presque sans dépense. Les Américains ne font rien à demi et c'est pour cela que la concurrence qu'ils font à l'Europe devient chaque année plus redoutable.

«Pourquoi nos cultivateurs n'ont-ils pas tous des ruches dans leurs fermes comme nous le leur avons si souvent conseillé? Négligence! voilà sans contredit la principale cause, et il faut ajouter que ceux qui en ont ne savent pas le plus souvent comment ils doivent s'y prendre pour les mener à bonne fin. Très-souvent les ruches sont si mal soignées que les abeilles meurent ou ne donnent qu'un produit insignifiant. Trop souvent le cultivateur va au hasard et ne se rend compte d'aucune des opérations auxquelles il se livre; par suite les résultats qu'il obtient ne sont pas toujours satisfaisants, il s'en faut. Les Américains n'agissent pas ainsi et ils s'en trouvent bien.

RECETTES.*Remède contre la faiblesse de la vue.*

Faire griller sur une chaufferette du foie de bœuf, inclinez la tête sur cette chaufferette, en ayant soin de retenir la fumée au moyen d'un mouchoir. Ces fumigations ont produit un effet inespéré; au bout de cinq ou six jours les douleurs ont été calmées; l'œil malade a rendu une quantité d'eau étonnante.

Moyen d'empêcher les volailles de manger les raisins de treilles dans les cours ou près des habitations.

Lorsque les raisins sont en fleurs, prenez en quelques grappes et mettez dans l'eau que les volailles vont boire. Cela leur donne un tel dégoût pour les raisins, qu'elle n'y touchent point quand ils sont mûrs.

*Pour paraître en juillet 1880.***ALBUM ILLUSTRÉ**

DE LA

FÊTE NATIONALE DE QUÉBEC.

DU 24 JUIN 1880.

SOUVENIR HISTORIQUE.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont actuellement occupés à préparer les matériaux pour la publication d'un LIVRE DE LUXE, sous le titre ci-dessus, lequel paraîtra quelques semaines après la célébration de la Fête Nationale de Québec, enrichi de nombreuses illustrations sur pierre, sortant de l'atelier Desbarats, de Montréal.

Trois éditions spéciales de l'ouvrage seront offertes en vente aux prix ci-dessous mentionnés, savoir:

Edition No. 1.

Un volume d'environ 350 pages, renfermant un précis historique de la fondation de Québec jusqu'à nos jours: un aperçu des principaux groupes franco-canadiens établis aux États-Unis, ainsi que le compte-rendu de la Fête Nationale, de la Convention, etc., etc., le tout enrichi de 120 illustrations, comprenant:—Portrait de Champlain—Monument de Wolfe et Montcalm—Monument des Héros de 1760—Plans et Vues de Québec, à diverses époques—Chars allégoriques—Drapeaux—Bannières Nationales, etc., etc., avec descriptions. Prix, \$2 par exemplaire.

Élégamment cartonné avec enluminure d'or.

Edition No. 2.

Avec le même texte, renfermant 75 illustrations, savoir: Portrait de Champlain—Chars allégoriques—Bannières principales, etc., avec descriptions. Prix, \$1.50 par exemplaire.

Cartonné avec titre en or.

Edition No. 3.

Brochure d'environ 350 pages, sans aucune illustration, avec couverture imprimée, aux prix de 75 centins par exemplaire.

NOTE.—Chacune des éditions sera expédiée FRANCO par la poste.

Le tirage des deux éditions illustrées sera fixé au chiffre des souscripteurs obtenus jusqu'au 26 juin prochain, par les agents ou par nous, il n'y aura que ceux-là qui recevront l'une ou l'autre des éditions illustrées.

Cinquante agents autorisés seront nommés pour recevoir, durant la semaine de la célébration, les signatures et l'argent des souscripteurs résidant en dehors de Québec. Un reçu leur sera délivré par l'agent, attestant le paiement fait à l'avance.

Aucun abonnement ne sera reçu sans que le prix de la souscription n'accompagne la demande.

D'ici au 20 juin, on devra s'adresser à l'un ou à l'autre des soussignés, par lettre enregistrée, et après cette date et durant les fêtes, aux agents sus-mentionnés, à Québec.

STANISLAS DRAPEAU,

Bureau de l'Album des Familles, Ottawa.

J.-NORBERT DUQUET,

No. 434, rue et faubourg Saint-Jean, Québec.

**CANAL LACHINE.****AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

Le contrat pour la construction des PORTES D'ECLUSE, qui devait être accordé le 3 Juin prochain, tel qu'annoncé précédemment, est remis, pour des causes inévitables, aux dates suivantes: Les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22e jour de JUIN prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés le et après MARDI, le HUIT JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }
Ottawa, 13 Mai 1880. }
28 Mai, 1880.

**CANAL WELAND.****AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

Le contrat pour la construction des PORTES D'ECLUSE, qui devait être accordé le 3 Juin prochain, tel qu'annoncé précédemment, est remis, pour des causes inévitables, aux dates suivantes: Les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22e jour de JUIN prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés le et après MARDI, le HUIT JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }
Ottawa, 13 Mai 1880. }
28 Mai, 1880.

CHEMIN DE FER
DU**PACIFIQUE CANADIEN.****Soumission pour Matériel Roulant.**

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATERIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir:—

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
- 3 Chars Express et à Bagage.
- 3 Chars Poste et à Fumer.
- 240 Chars Botte à Fret.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e JOUR DE MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI le PREMIER JUILLET prochain.

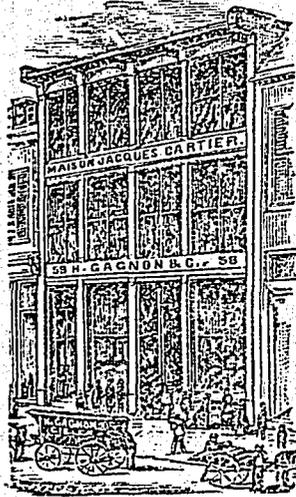
Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer }
et des Canaux, }
Ottawa, le 17 février 1880. }
19 Février 1880.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.



NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.

Nous invitons tout particulièrement les cultivateurs et autres personnes de la campagne, qui ont pour habitude, tous les printemps, de faire leurs achats de marchandises sèches à Québec, de venir visiter notre magasin avant que d'acheter ailleurs. Les arrangements qu'il nous a été possible de conclure il y a quelques mois, dans le règlement de nos affaires nous permettent d'offrir en vente nos marchandises à prix très-réduits. L'assortiment est des plus considérable, et chacun sera sûr d'obtenir tout ce dont il a besoin à des prix qui défient toute compétition.

Encore une fois, si vous désirez profiter du bon marché rendez-vous à la Maison Jacques-Cartier où vous obtiendrez complète satisfaction quant au prix et à la bonne qualité des marchandises.

H. GAGNON & CIE.,

No. 53, Rue de la Couronne, Québec.

12 Mai 1880.— 1m.



CANAL GRENVILLE

RIVIERE OTTAWA.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux) et portées à l'adresse "Soumissions pour travaux, Canal Grenville," seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le TROISIEME jour de JUIN prochain, pour la construction de deux portes d'écluses et autres travaux, à Greece's Point, où à l'entrée inférieure du Canal Grenville.

Une carte de la localité, ainsi que les plans et devis des travaux à faire, peuvent être vus à ce Bureau, et au Bureau de l'Ingénieur résidant à Grenville, le et après JEUDI le 20 MAI courant, et l'on peut se procurer des formules imprimées de soumission, à chacun de ces deux endroits.

Les entrepreneurs devront se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement d'après les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des associés; et de plus un chèque de banque accepté pour la somme de \$2,000 doit accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans la soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont la soumission aura été acceptée seront requis de faire un dépôt de 5 p. c. sur le montant du contrat, sous huit jours à dater de l'avis. La somme envoyée avec la soumission formera partie du dépôt.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement de la somme due pour travaux faits sera payée, tant que l'ouvrage ne sera pas complètement terminé.

Le Département ne s'engage pas cependant à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer }
et Canaux, }
Ottawa, le 13 mai 1880.



CANAL WELLAND.

Avis aux Constructeurs de Ponts

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux), et endossées "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des Malles de l'Ouest, MARDI, le 15 JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles et de ponts fixes, à différents endroits sur le Canal Welland. Les ponts pour voitures devront être faits en fer et en bois, et ceux pour chemins de fer devront être faits en fer.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après LUNDI, le 21 JUIN prochain; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur la formule imprimée, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés: et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour le somme de \$250, pour chaque pont, pour lequel un offre est fait, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter les soumissions recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur-Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Le département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux, }
Ottawa, 29 mars 1880. }